

FOIRE AUX QUESTIONS Règlement RTN

REGLEMENT

Question :

Dans l'article 12 du règlement, il est prévu la possibilité qu'une équipe manœuvre à 9 JSP pour cause de maladie ou blessure avérée du 10ème JSP.

Dans ce cas-là, comment se passe le tirage au sort ?

- Ⓜ La procédure est la suivante si seulement 9 JSP peuvent manœuvrer :
- prévoir un 1er tirage au sort pour que chaque JSP connaisse son rôle dans les manœuvres. Au cours de ce tirage, le JSP qui tire au sort l'épreuve du questionnaire, retire immédiatement un bulletin qui déterminera également son poste en manœuvre.
 - si toutefois l'épreuve du questionnaire n'est pas tirée au sort lors de ce 1er tirage, prévoir un 2ème tirage au sort pour les 9 JSP afin de déterminer le jeune qui fera à la fois le questionnaire et à la fois la manœuvre. (9 bulletins dont 8 blancs et 1 "questionnaire")

INCENDIE

Question :

Une fois l'ordre d'établissement de la 2ème lance donné au BAT n°2 par le chef de détachement, à quel endroit se place ce dernier ?

- Ⓡ Il n'y a pas d'emplacement spécifique pour le chef de détachement après qu'il ait donné son ordre au BAT n°2.

Question :

Dans le règlement Incendie, il est prévu que "Pour toute la durée de la manœuvre, les ordres soient annoncés clairement et distinctement mais sans hurler". Comment faire si le jury estime que les JSP hurlent pour annoncer les ordres ?

- Ⓡ A chaque fois qu'un ordre doit être donné, un item correspondant est prévu dans la fiche de bonification stipulant que "l'ordre est donné correctement" par le JSP. Si les jurys estiment que le JSP hurle pour donner son ordre, on peut estimer que l'action n'est pas correcte et que l'item n'est pas validé.

Question :

Les JSP peuvent-ils se retrouver entre les points d'attaque et les cibles lors de la réalisation des établissements ?

- Ⓡ Non

Question :

Quels JSP effectuent les réserves sur les établissements des deux lances ?

- Ⓡ Le Chef BAT (1 et 2) réalise la réserve de son tuyau. L'équipier BAT (1 et 2) réalise toutes les autres réserves.

Question :

Peut-on mettre un dispositif (type rubalise, attache ...) pour tenir les DFT fermés lorsqu'ils sont debout dans le parc matériel ? Si non, les DFT étant fournis par l'organisateur, les équipes seront-elles pénalisées si les DFT viennent à s'ouvrir et à tomber avant leur mise en place ?

- Ⓡ Les DFT fournis par l'organisateur tiennent debout sans difficulté. Il n'est donc pas nécessaire de les attacher. Cependant pour les RTR/RTD cela peut être envisageable par l'organisateur.

FOIRE AUX QUESTIONS

Règlement RTN

Question :

Les attaches des sangles à tuyau (boucles en métal de la sangle) doivent être dans le même sens, lors du positionnement dans le parc à matériel ?

Non

Question :

Lors de l'établissement des lignes d'attaque, les JSP ont-ils le droit de dépasser, physiquement le point d'attaque, tout en étant dos au feu ?

Non

Question :

Le schéma de la manœuvre incendie étant contractuel, les réserves incendie du BAT1 et du BAT2 doivent-elles être symétriques ? (Comme sur le schéma)

Non

Question :

Positionnement de la lance au milieu du tuyau en "o" sur la potence du parc matériel ?

La lance doit être au milieu : pas d'incidence sur l'emplacement de la poignée

Question :

L'Equipier BAL : se positionne à hauteur du coffre de tuyaux. Quelle doit être sa position ?

Aucune précision dans le règlement, hormis que le JSP doit être positionné à côté du coffre.

Question :

Equipier BAT 1 : Pour l'établissement de son tuyau en direction de la division est ce que toutes les techniques d'établissement sont validées ?

Oui

SECOURISME

Thèmes 1 & 2:

Question :

Comment l'équipier n°2 apprécie-t-il l'état de conscience ?

- Ⓡ Conformément à la fiche technique 02FT09, l'appréciation de la conscience se fait de la manière suivante :

L'évaluation du niveau de conscience se réalise au cours de l'examen initial, en quelques secondes et quelle que soit la position de la victime :

- *poser une question simple à la victime : « Comment ça va ? Vous m'entendez ? » tout en la secouant doucement par les épaules,*
- *lui prendre la main et lui demander d'exécuter un ordre simple : « Ouvrez les yeux, serrez-moi la main »,*

Question :

Est-ce qu'un bilan secouriste transmis sans demande de renfort peut être validé ?

- Ⓡ Oui. Pour garder l'esprit de la bonification de points et non de la pénalisation, dès lors que le JSP est en contact avec un opérateur téléphonique, l'action de transmettre le bilan secouriste est réalisée et l'item est validé.

Thème 1 :

Question :

Action°4 : Comment la LVA doit-elle être effectuée ?

Ⓡ Conformément à la FT 05FT11, à savoir :

En même temps que l'on maintient la tête à deux mains :

- *placer l'index ou le majeur de chaque main derrière l'angle de la mâchoire et sous les oreilles de la victime ;*
- *ouvrir la bouche avec les pouces placés sur le menton ;*
- *pousser vers l'avant la mâchoire inférieure ;*
- *maintenir cette position.*

Question :

Si un JSP ne desserre pas ou ne dégrafe pas tout ce qui peut gêner la respiration, comment est jugée la Libération des Voies Aériennes ?

Ⓡ Pour valider l'actions relative à la Libération des Voies Aériennes, il n'est pas nécessaire de dégrafe tout ce qui peut gêner la respiration (la FT ne le précise pas)

Néanmoins si l'action est réalisée, elle ne pénalise pas le JSP.

FOIRE AUX QUESTIONS

Règlement RTN

Question :

Comment l'équipier n°2 place-t-il ses mains pour faire le contrôle de la respiration

- Ⓡ L'équipier n°1 doit donc maintenir l'élévation du menton pendant le contrôle de la respiration par l'équipier n°2. Néanmoins aucune précision n'est apportée sur la positions des mains.

Action n°8 :

Conformément à la fiche procédure 05PR16, une palpation sommaire à la recherche de lésions traumatiques permet de définir au préalable le côté de retournement lors de la PLS.

Action 10 :

Comment doit être effectué le contrôle de la respiration de la victime ?

- Ⓡ Conformément à la FT 02FT03, à savoir :

*Pour évaluer la présence de la ventilation chez une victime qui a perdu connaissance, il convient de : se pencher sur la victime, l'oreille et la joue du secouriste au-dessus de sa bouche et de son nez ; rechercher, **durant dix secondes au plus** :*

- avec la joue : le flux d'air expiré par le nez et la bouche,
- avec l'oreille : les bruits normaux (souffle) ou anormaux de la respiration (sifflement, ronflement, gargouillement),
- avec les yeux : le soulèvement du ventre ou de la poitrine.

Aucune durée minimale n'est mentionnée dans les recommandations relatives aux 1^{ers} secours en équipe. On ne peut donc pas pénaliser un contrôle de la respiration très rapide

Thème 2 :

Question :

Action^o4 : Comment la LVA doit-elle être effectuée ?

Ⓡ Conformément à la FT 05FT10, à savoir :

- *Desserrer ou dégrafer rapidement tout ce qui peut gêner la respiration ;*
- *Placer la paume d'une main sur le front de la victime ;*
- *Placer 2 ou 3 doigts de l'autre main, juste sous la pointe du menton en prenant appui sur l'os. Éventuellement s'aider du pouce pour saisir le menton ;*
- *Basculer doucement la tête de la victime*

Question :

Si un JSP ne desserre pas ou de dégrafe pas tout ce qui peut gêner la respiration, comment est jugée la Libération des Voies Aériennes ?

Ⓡ Pour valider les actions relatives à la Libération des Voies Aériennes, l'ensemble des techniques décrites ci-dessus doivent être réalisées.

Si l'ensemble des techniques ne sont pas réalisées, les gestes techniques et la chronologie ne sont pas conformes à la fiche technique 05FT10 (perte de deux points : items 23 et 24)